

Prévenir les risques psychosociaux : quelles modalités d'action ?

Préventica Lyon 2018

Le 31 mai 2018

Valérie Langevin – INRS

Christophe Bonnaud – Carsat Auvergne

Gaspard Gravier – AIST 43

L'Assurance Maladie Risques Professionnels

UNE DES BRANCHES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

RECOUVREMENT

Urssaf



DÉPENSES

Maladie
AT/MP : Accident du travail et maladie professionnelle
Famille
Vieillesse

L'ASSURANCE MALADIE - RISQUES PROFESSIONNELS EN CHIFFRES

 **18,6 millions** de salariés couverts

2,2 millions d'établissements cotisants dans le secteur de l'industrie, du commerce et des services

Un budget annuel équilibré de **13 milliards d'€**

UNE ORGANISATION PARITAIRE

Acteurs nationaux

- > **Cnam** - Caisse nationale d'assurance maladie
- > **INRS** - Institut national de recherche et de sécurité
- > **Eurogip** - observatoire des risques professionnels en Europe

Acteurs régionaux et locaux

- > **15 Carsat** - Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- > **Cramif** en Ile-de-France
- > **5 CGSS** - Caisses générales de Sécurité sociale dans les DOM
- > **101 Cnam** - Caisses primaire d'assurance maladie
- > **Service médical** de l'Assurance Maladie

3 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES



LA PRÉVENTION

- > Aider les entreprises et les branches professionnelles à évaluer et prévenir leurs risques professionnels



LA RÉPARATION

- > Instruire les déclarations d'AT/MP et indemniser les victimes



LA TARIFICATION

- > Calculer et notifier le taux de cotisations de chaque établissement

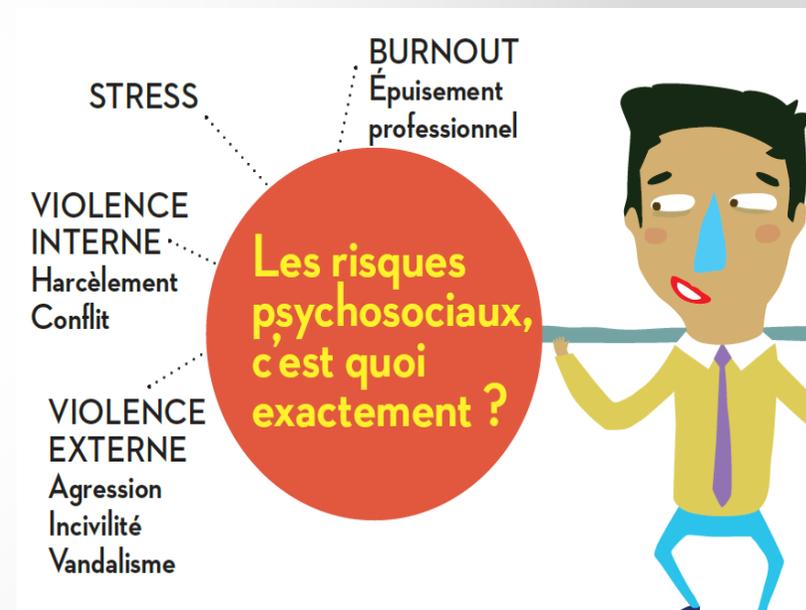
SOMMAIRE

- Définition des risques psychosociaux
- Modalités d'entrée dans la démarche de prévention
- Les étapes clés de la démarche de prévention
- Exemple d'une offre de services territoriale par un service de santé au travail

Définition des risques psychosociaux

Les risques psychosociaux, c'est quoi exactement ?

- Les risques psychosociaux ou RPS correspondent à des situations de travail où sont présents (combinés ou non)
 - Du stress
 - Des violences externes
 - Des violences internes
- Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail (facteurs de risque)
- Ils s'analysent au regard de l'activité concrète des opérateurs
- L'exposition à ces risques peuvent avoir des conséquences sur la santé et le bon fonctionnement de l'entreprise



RPS : c'est quoi exactement ?

Activité réelle / Situation de travail

- Hôtesse d'accueil d'une grande entreprise
- Infirmière dans un service d'urgences
- Ouvrier du bâtiment
- Acheteur matière première industrie textile
- ...

Causes

Facteurs de risques

- Intensité et complexité du travail
- Faible autonomie au travail
- Rapports sociaux dégradés
- ...

Effets

Risques psychosociaux

- Stress
- Violences internes
- Violences externes

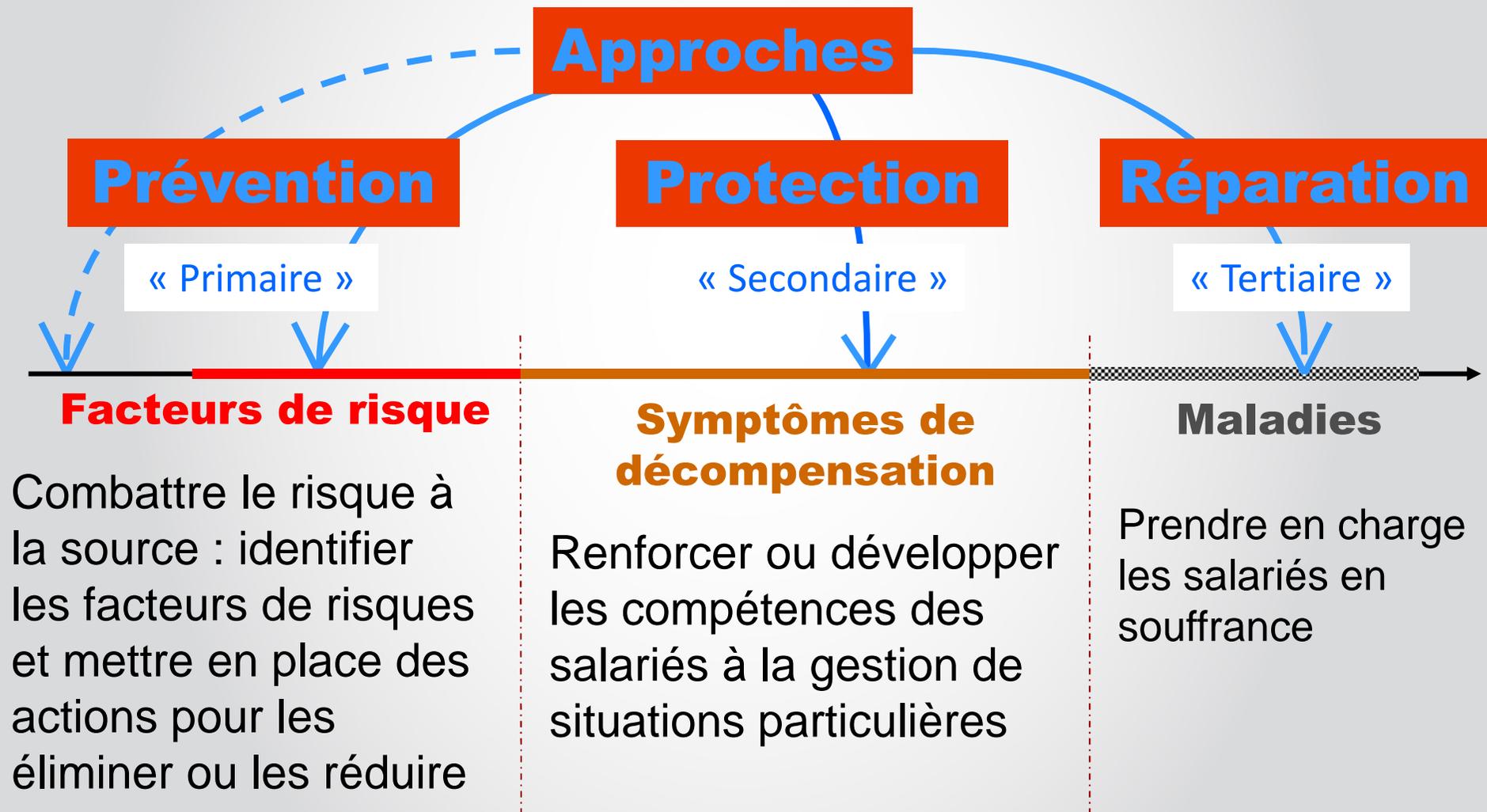
Conséquences

Atteintes à la santé

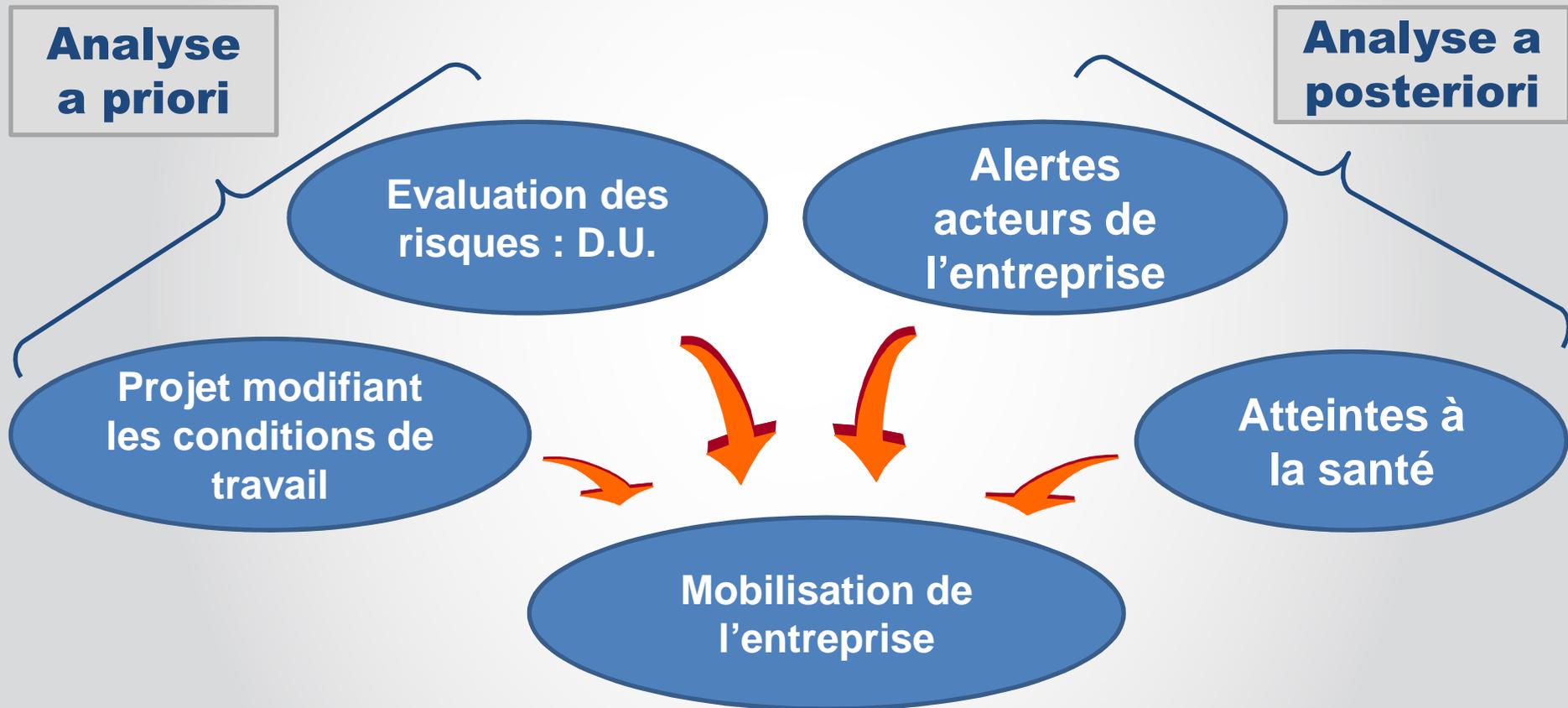
- Maladies cardio-vasculaires
- Dépression
- Anxiété
- Epuisement professionnel
- Suicide
- ...

Modalités d'entrée dans la démarche de prévention

Quelles actions pour quels objectifs ?



Les modalités d'entrée dans la démarche de prévention



Projet modifiant les conditions de travail

En cas de modification importante de l'organisation du travail modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, le Code du travail prévoit une information et une consultation du CHSCT ou du CSE (pour les entreprises d'au moins 50 salariés).

En amont de cette phase d'information-consultation, il est important de se donner le temps et les moyens d'analyser l'impact potentiel du projet en termes de RPS.

La jurisprudence renforce cette obligation en mettant en suspens des projets d'organisation ou de réorganisation susceptibles d'être pathogènes pour les salariés.

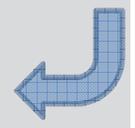
Evaluation des RPS

Doit permettre à l'entreprise d'identifier **les facteurs de risques psychosociaux** auxquels sont soumis les salariés dans chaque unité de travail et d'apprécier les conditions et les circonstances d'exposition à ces facteurs.

Plusieurs outils sont à disposition :

- Faire le point
- Faire le point secteur sanitaire et social
- RPS-DU
- ...

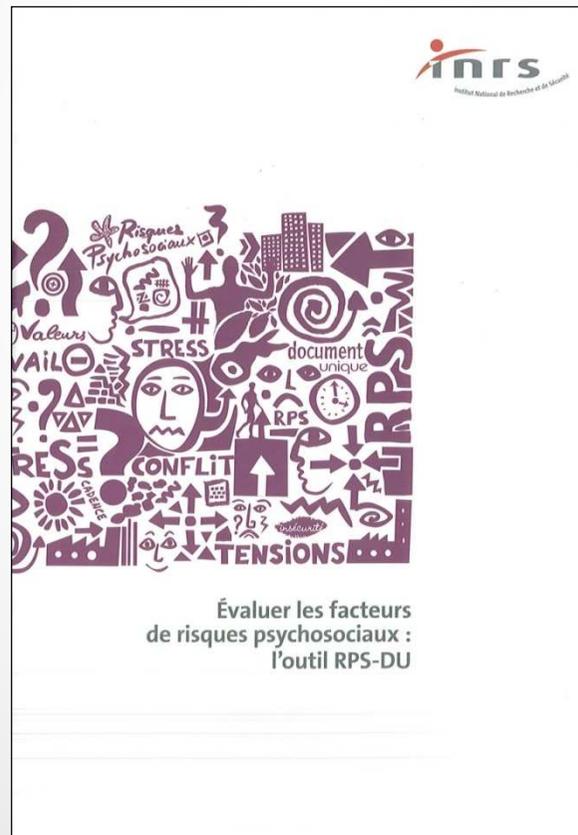
Evaluation des RPS



ED 6139



ED 6140



Outils 37 et 42
(Faire le Point)



Les alertes



C'est la situation dans laquelle un représentant de l'entreprise (DRH, IRP, animateur sécurité ...) ou un acteur externe (MdT, préventeur institutionnel, ...) est interpellé par un ou plusieurs salariés sur des problèmes de RPS.

Objectif :

L'objectif est d'entendre la souffrance et d'orienter l'action pour la suite.

Faire que l'action reste dès le début centrée sur la santé au travail, en évitant la « judiciarisation », la psychologisation, la culpabilisation, l'instrumentalisation.

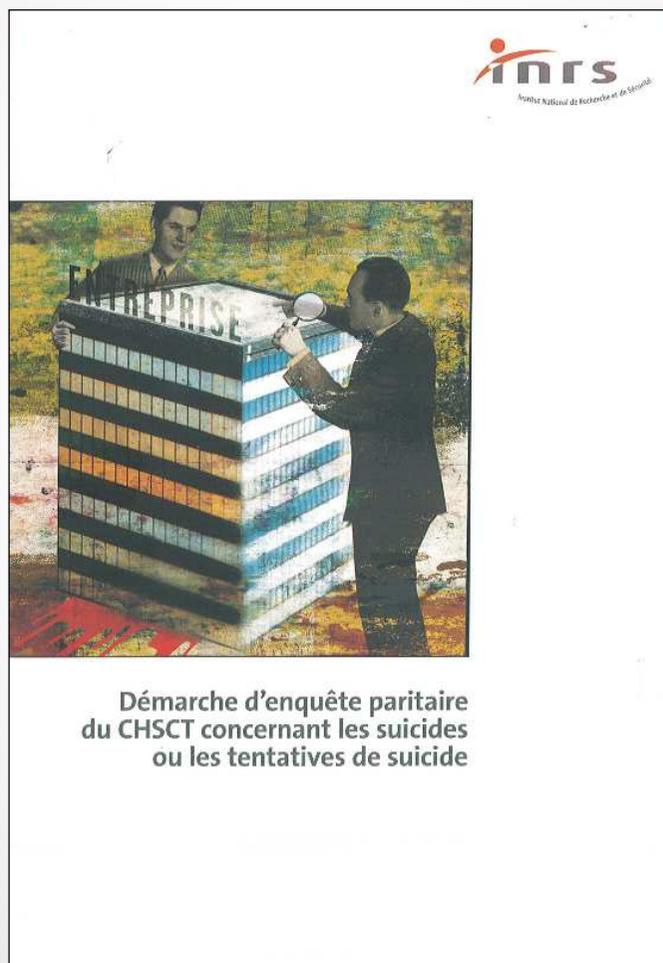
Les atteintes à la santé

- Démarche d'enquête paritaire du CHSCT sur suicides / tentatives de suicide
- Démarche d'enquête paritaire du CHSCT sur actes de violence interne, avec arbre des causes, ou analyse comparée des contraintes de l' "agresseur " et de l' "agressé "
- Plus largement, enquête sur tout AT ou MP en lien avec les RPS

Les atteintes à la santé

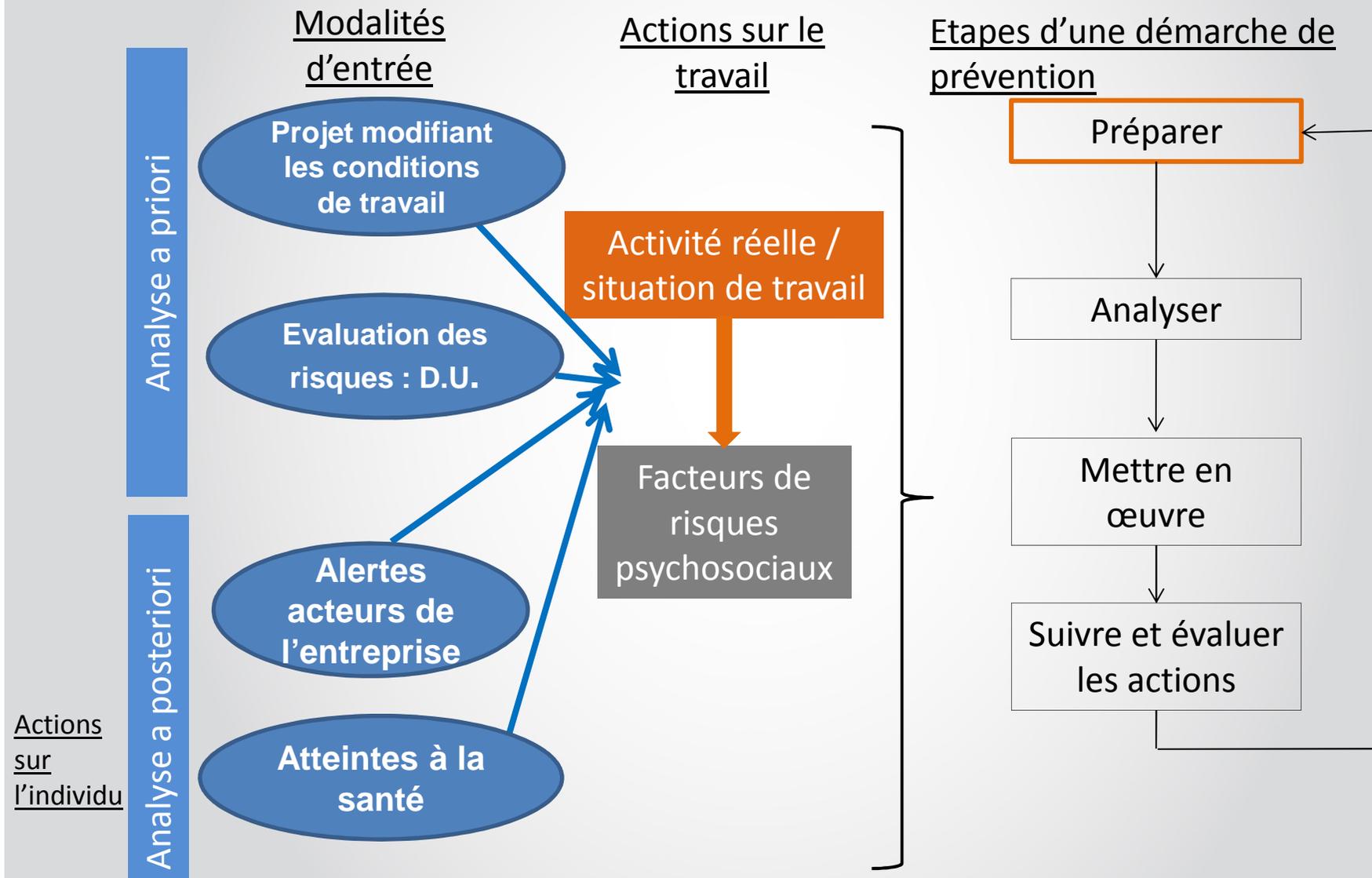


ED 6125



Les étapes clés de la démarche de prévention

Les étapes clés



Etape de préparation

Les RPS sont les seuls risques professionnels pour lesquels la démarche de prévention ou de formation à la prévention, peut participer au risque lui-même.

Il est donc primordiale de s'assurer de la **validation** d'un certains nombre de **conditions** avant de démarrer !

Etape de préparation

- **Des conditions de réussite** à respecter de manière transversale
- **Des règles et des choix de méthode** à fixer spécifiquement selon les modalités d'entrée

Etape de préparation

- **Des conditions de réussite à respecter de manière transversale**
 - Une démarche paritaire : engagement/participation de la direction et implication des représentants du personnel
 - Une démarche centrée sur le travail
 - Engagement formel de l'employeur
 - Présence et implication à certaines étapes clés
 - Moyens
 - Protection de la parole (absence de sanction ou préjudices professionnels)
 - Elaboration et mise en œuvre du plan d'action
 - Une formalisation par écrit

Les autres étapes

- **Analyser**
Identifier la présence des facteurs de RPS au regard des situations concrètes de travail
- **Mettre en œuvre un plan d'actions**
Sur la base des résultats de l'analyse
Un plan d'action concret
- **Suivre et évaluer les actions**
Suivre l'évolution des actions et ajuster si besoin

=>...démarche itérative

Pour résumer

- Les RPS, une catégorie de risque professionnel comme les autres
- Les mêmes acteurs que pour les autres risques
- Les mêmes principes quelque soit la modalité d'entrée
- L'intégration de la démarche dans la politique globale de prévention de l'entreprise
- Des outils disponibles

Exemple d'une offre de services territoriale par un service de santé au travail

Le contexte

- AIST43 : SSTI d'une partie de la Haute Loire
- Montée en compétences et en puissance ces 3 dernières années du pôle technique de prévention (3 ergonomes)
- Pas ou très peu d'interventions sur les RPS auprès de nos adhérents
- Participation aux PRST3 ARA

Le contexte

- AIST43 : SSTI d'une partie de la Haute Loire
- Montée en compétences et en puissance ces 3 dernières années du pôle technique de prévention (3 ergonomes)
- Pas ou très peu d'interventions sur les RPS auprès de nos adhérents
- Participation aux PRST3 ARA

Démarche de l'AIST43

La démarche d'intervention de l'AIST43 sur les RPS s'articule autour de 3 axes

1. Mise en place de partenariats
2. Sensibilisations en interne et en externe
3. Intervention sur les RPS et les TPS
4. Les facilitateurs

1- Partenariats

- **PRST3 ARA** rencontre entre les différents partenaires : idée de développer une cellule locale
- CARSAT Auvergne, ARACT ARA, DIRECCTE43 et l'AIST43
- **Mise en commun** de nos compétences pour améliorer les pertinences des actions sur le territoire
- **Les buts** : débattre, échanger, sensibiliser et intervenir

2- Sensibiliser

Sensibiliser les acteurs de la prévention : en INTERNE (médecins du travail, IDEST, IPRP) et en EXTERNE (employeurs et salariés)

- **Connaissance du risque** : amalgames entre les causes et les conséquences
- **Méthodologie d'intervention** : types de prévention, analyser pour mieux orienter
- **Travail en partenariat** : comprendre le travail des partenaires afin d'harmoniser nos pratiques

3- Intervenir

- Travail en **partenariat** (encore...)
- **Faciliter le repérage et l'orientation** des projets et des salariés en souffrance
- **Coupler les niveaux de prévention (tertiaire et primaire)** : cellule d'écoute psychologique pour le traitement des urgences et l'intervention ergonomique pour analyser les conditions de travail
- Favoriser l'intégration des RPS dans le **DUERP**
- **Anticiper les situations dégradées** pour accompagner les chefs d'entreprises dès la conception des situations de travail

4- Les facilitateurs

- **Convaincre les décideurs** et obtenir leur **engagement**
→ traiter la demande et ne pas avoir peur de refuser
- Se positionner sur **les projets en cours** → pour plus d'efficacité
- Centrer sur **l'analyse de l'activité** → un ergonomiste sur les RPS ?
- **Intégrer les utilisateurs/salariés** volontaires pour la démarche
- **Éviter le tirer/pousser** car conseiller l'employeur ne veut pas dire se substituer à son rôle → démarche par étapes avec des étapes de validation
- **Restituer l'analyse** devant l'ensemble des participants
→ ne pas sous estimer l'importance de la communication

Merci de votre attention

Pour télécharger cette présentation
et les ressources bibliographiques sur ce thème

www.preventica.com

Lyon 2018 / Conférences Carsat

Retrouvez-nous sur notre stand principal (H 59)

et sur notre stand amiante (M 68)